

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2023

Date convocation : 3 avril 2023

Excusée : Isabelle DUBUIS

Présents : 14

Lecture du compte-rendu du 03/03/2023 : approbation du Conseil à l'unanimité

▪ **Vote des taux :**

Le Conseil décide de reconduire les taux de taxes foncières de 2022 :

- Taxe d'habitation : 7.16 %
- Taxe foncière bâtie : 28,71%
- Taxe foncière non bâtie : 54,63%

▪ **Vote des budgets 2023 :**

✓ **COMMUNE**

Section de fonctionnement : 794 512,68 €

Section d'Investissement : 678 602,68 €

✓ **AEP / ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement : 71 206,99 €

Section d'Investissement : 100 904,66 €

✓ **LOT LES NOTES**

Section de fonctionnement : 158 740,76 €

Section d'Investissement : 158 740,76 €

Les budgets sont approuvés à l'unanimité.

▪ **Syndicat des Eaux du Velay :**

Le Conseil se prononce favorablement sur la demande de retrait de Loire Forez Agglo du Syndicat de gestion des Eaux du Velay.

Section Rochette-Ribier :

Suite au vote des électeurs de la section le 14/04/2023 (vote pour 13) le Conseil Municipal donne son accord pour la vente d'une partie des parcelles section AD n°217 et section AD n°626 à Mr Maxime ORIOL et Mme Aurélie CHATAING et donne son accord pour la vente d'une partie de la parcelle section AK n°15 à Mr Maxime ORIOL.

Section de Bessette :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande Madame APPAVOUPOLLE Pascale en vue d'acquérir la parcelle cadastrée section AD n°639 attenante à sa propriété. Le conseil décide de lancer la procédure d'acquisition, à savoir convocation des électeurs de la dite section.

▪ **Camping :**

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 1^{er} avril 2024 les tarifs suivants :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	Au-delà de 3 personnes
Caravane	470 €	480 €	530 €	580 €
Mobil-Home et Camping-Car	570 €	580 €	630 €	680 €

Garage mort 120 €

Passage : emplacement 5.00 €

Branchement électrique 5.00 €

Véhicule : 2.00 €

Enfants : 2.00 €

Tente lodge – Mobile Home pas de changement

▪ **Travaux 2023 :**

Aménagement voirie : l'entreprise GALLET a terminé les travaux de voirie à Tourris et à La Viveille

Voirie communale 2023 : Le bureau F2i est désigné comme maître d'œuvre. L'appel d'offres est en cours

Beffroi de l'église : l'architecte doit contacter l'entreprise pour que les travaux commencent dans les meilleurs délais.

Questions diverses :

- Réunion du Conseil Municipal obligatoire le 09/06/2023 pour désignation de délégués du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales du 24/09/2023.
- Travaux d'assainissement : l'entreprise Portal a terminé les travaux de raccordement au réseau.
- Appartement numéro 8 est loué
- Cérémonie du 8 mai à 11h30